

Montpellier le 07 février 2020,

Objet : Dispositif d'accompagnement suite fermeture RN 116

Madame, Monsieur,

Le Président du conseil d'administration monsieur Bernard Massas, le directeur régional monsieur Franck Barbe et l'ensemble des services de l'Urssaf Languedoc-Roussillon sont mobilisés pour accompagner nos publics lors d'événements extérieurs et imprévisibles.

A ce titre, la fermeture de la RN 116 dans le département des Pyrénées-Orientales risque d'avoir une conséquence certaine sur les communes liées à cet axe important. Nous proposons donc à nos publics l'application de mesures spécifiques et adaptées pour le paiement des charges sociales des prochaines échéances.

Concrètement, cela peut se traduire par l'octroi de délais (échelonnement de paiements), et d'une remise exceptionnelle des majorations et pénalités de retard sur les périodes ciblées. Pour les travailleurs indépendants, il est également possible de demander une anticipation de la régularisation annuelle afin d'obtenir un recalcul des cotisations cohérent avec la santé de l'entreprise, et d'obtenir un nouvel échéancier de paiement des cotisations provisionnelles.

- Les employeurs et professions libérales peuvent se connecter à leur espace en ligne sur urssaf.fr et signaler leur situation via la rubrique : « Une formalité déclarative »/ « Déclarer une situation exceptionnelle ». Il est également possible de joindre l'Urssaf par téléphone au 3957. (0,12€ / min + prix appel).
- Les travailleurs indépendants artisans, commerçants peuvent joindre l'Urssaf par téléphone au 3698 (service gratuit + prix d'un appel).

Si vous avez connaissance de situations nécessitant un accompagnement de notre part, vous pouvez nous transmettre une liste de dossiers directement par mail à :

Alexis DYEUVRE, sous-directeur du recouvrement amiable et forcé, à l'adresse suivante : alexis.dyevre@urssaf.fr (04 67 75 90 31) – copie à Carole RAMIREZ (carole.ramirez.montpellier@urssaf.fr)

(Elle devra comporter leurs références SIRET et les coordonnées directes téléphoniques et courriel pour nous permettre de les contacter, de prioriser l'instruction des dossiers et d'assurer un accompagnement individualisé).

Dans cette attente,
Bien cordialement,

**Le président du conseil d'administration
de l'Urssaf Languedoc-Roussillon**

Bernard Massas



**Le directeur régional
de l'Urssaf Languedoc-Roussillon**

Franck Barbe



Siège social
Urssaf Languedoc-Roussillon
35 rue de la Haye
34937 MONTPELLIER Cedex 9

Votre Urssaf au 3957 (0,11€TTC/mⁱⁿ)